



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 10 AVRIL 2024
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 10 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 26 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 10 Procurations : 2 représentant au total 33 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Monsieur Erven LEON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Joël PHILIPPE, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Joël LE JEUNE.

Procurations :

Monsieur Patrice KERVAON à Monsieur André COENT,
Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LEON.

Absents excusés :

Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Yann KERGOAT et Madame Julie SAUVEE.

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Claire PROVOST et David LE FLOC'H
Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE
Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Compte de Gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat

- Budget Primitif 2024
- Contributions 2024
- Questions diverses

Monsieur le Président précise que Madame Marie-Annick GUILLOU souhaiterait inscrire en questions diverses différents points :

- AIRPORT CARBON ACCRÉDITATION - transmission des données Niveau 1 et 2
- Les témoignages d'habitantes - d'habitants de notre territoire- nuisances.
- Le positionnement du Conseil Régional de Bretagne, évolution, la liaison Quimper-Paris
- Autorisation par la DGAC de la pérennisation de l'activité de parachutisme sans la présence d'Afis - copie du document.
- Point CCI. Reprise des contrats de travail.
- Point Mutualisation. Budgets CD22 et EPCI/Agglomération alloués en 2024.

Après avoir rappelé à Madame Marie-Annick GUILLOU la procédure de sollicitation d'inscription de points en questions diverses, il précise que les questions suivantes feront l'objet d'une présentation et d'un échange en fin de séance :

- AIRPORT CARBON ACCRÉDITATION - transmission des données Niveau 1 et 2.
- Autorisation par la DGAC de la pérennisation de l'activité de parachutisme sans la présence d'AFIS.
- Point Mutualisation

Il ajoute que la question relative aux « témoignages d'habitantes/d'habitants de notre territoire – nuisances » fait l'objet d'un comité spécifique (CSE) convoqué par la Sous-Préfecture avec l'ensemble des parties concernées. Il ne souhaite donc pas évoquer ce point en comité syndical.

Concernant le « positionnement du Conseil Régional de Bretagne, évolution, la liaison Quimper-Paris », Monsieur le Président indique ne pas être en capacité de répondre puisque c'est la CCI de Quimper qui gère ce dossier avec la Région. Il rappelle que cela ne fait pas partie des champs d'intervention du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion – Côte de Granit Rose.

La reprise des contrats de travail des agents CCI concerne le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Brieuc et ne peut donc pas être évoquée au comité syndical de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose. Monsieur le Président précise toutefois que la mutualisation entre les 2 aéroports concerne des agents des syndicats et non de la CCI.

Les « budgets du CD22 et de l'EPCI alloués en 2024 » vont être évoqués dans le cadre de la présentation budgétaire inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Les membres du Comité Syndical sont favorables à l'inscription à l'ordre du jour des 3 questions diverses retenues par le Président.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet à approbation les Procès-Verbaux des séances du 06 décembre 2023 et du 20 mars 2024.

Le Procès-Verbal du 06 décembre n'appelant pas de remarques, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Procès-Verbal du 20 mars 2024 ayant fait l'objet de remarques de Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur le Président propose de le soumettre à approbation lors de la séance prochaine.

Madame Carine HUE ajoute que la rapidité de transmission des Procès-Verbaux après séance est très appréciable et elle en remercie les services.

1 – COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : André COENT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lannion a présente le Compte de gestion de l'année 2023 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles du compte administratif du même exercice 2023, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Le Compte de Gestion comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire passé :

- La situation de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget
- Et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations passées dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2023 n'appelle aucune observation.

Les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés sont identiques au compte de gestion du budget de l'EPIC Parc des Evènements de Lannion-Trégor Communauté.

Les résultats de clôture du compte de gestion 2023 du Chef de Service de Gestion Comptable sont arrêtés ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2023	+ 578 435.39 €	+125 621.41 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

DECLARER

Que le compte de gestion du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose pour l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.

PRENDRE ACTE De l'ensemble du compte de gestion du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose pour l'exercice 2023.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : André COENT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Il est précisé que le résultat cumulé s'explique en partie par l'attribution d'une avance remboursable exceptionnelle de la taxe FIATA en 2021 (+245 000 €) suite à la crise COVID (avance versée à tous les aéroports français). Cette avance remboursable fera l'objet d'un remboursement annuel dès 2024 et ce, jusqu'en 2030. Il convient donc de conserver cette somme de façon isolée afin de pouvoir la rembourser.

Les débats relatifs au compte administratif étant terminés, Monsieur le Président quitte la salle. Le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Erven LEON, soumet la question au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

ACCEPTER Le Compte Administratif du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose pour l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous.

Section	Sens	Montant
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	1 226 707,55 €
	RECETTE	1 334 013,62 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN FONCTIONNEMENT		107 306,07 €
REPORT DU RÉSULTAT ANTÉRIEUR CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT		471 129,32 €
NOUVEAU RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT		578 435,39 €

Section	Sens	Montant
INVESTISSEMENT	DEPENSE	300 149,93 €
	RECETTE	343 222,13 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN INVESTISSEMENT		43 072,20 €
REPORT DU RÉSULTAT ANTÉRIEUR CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		177 013,76 €
NOUVEAU RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		220 085,96 €
Solde des R.A.R. d'invest.		-94 464,55 €
EXCÉDENT D'INVEST. :		125 621,41 €

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : André COENT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé d'affecter le résultat tel que ci-dessous :

- Section d'investissement :
Article 001 - + 220 085.96 €
- Section de fonctionnement
Article 002 – +578 435.39 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

ACCEPTER L'affectation des résultats de l'exercice de l'exercice 2023 comme présentée ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

4 – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : André COENT, Président

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose sur la base du rapport de présentation budgétaire transmis aux conseillers communautaires le 26 mars 2024.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose, en date du 20 mars 2024, actant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 ;

Arrivée de Loïc MAHE

Madame Carine HUE souligne que les recettes viennent essentiellement des contributions de Lannion-Trégor Communauté et du Conseil Départemental, deux collectivités qui essaient d'optimiser leur argent public. Elle constate que les contributions votées permettent au syndicat mixte de dégager régulièrement des excédents. Elle estime, au vu des détails du budget présenté, que les contributions pourraient être diminuées alors que ces contributions ont déjà fait l'objet de vote dans les différentes instances des membres. Au niveau des dépenses annoncées, les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel sont en augmentation de 20% par rapport aux dépenses réalisées en 2023. Si l'argument de l'augmentation des charges d'énergie s'entend, elle rappelle que certaines collectivités répondent à ces augmentations par des plans de sobriété ou par des répercussions sur les tarifications lorsqu'elles existent. Dans le cas du Syndicat, une augmentation des tarifs n'est pas faite en face de ces augmentations de charges. En matière de personnel, la mutualisation du poste de Directeur avec le Syndicat de l'Aéroport de Lannion n'ayant pas été actée, elle imagine que la dépense ne sera pas impactée à l'exercice 2024 et ne comprend donc pas l'augmentation du chapitre lié aux charges de personnel. Elle estime que les imprévus pourraient se gérer par un budget supplémentaire plutôt que par le budget primitif tel que présenté. Elle note également les recherches d'activités complémentaires (drones, panneaux photovoltaïques) et de gains financiers par la mutualisation. Elle trouve donc que le budget ne traduit pas tout cela. Elle rappelle que le rapport de la CRC sur les aéroports bretons montre un réel problème sur ces structures, incluant celui de Lannion, qui génèrent peu d'activités source de recettes et beaucoup d'activités source de dépenses.

Monsieur le Président entend l'ensemble des éléments évoqués par Madame Carine HUE. Il précise que le recrutement d'un directeur doit intervenir. Il ne sait pas pour l'instant si cela sera un poste de Directeur mutualisé ou si cela sera par un Directeur sur le seul site de Lannion mais il souligne l'importance de ce recrutement, à temps partiel ou non, pour l'organisation de la structure. Un coût viendra donc forcément se rajouter en charge de personnel expliquant la prévision budgétaire 2024 présentée aujourd'hui. Un autre coût s'ajoutera : celui de la prestation de suivi de la sécurité par Time To Fly (une journée par mois). Cette prestation obligatoire, imposée par la réglementation européenne et suivi par la DGAC, n'a pas été suffisante en 2023 compte tenu des problématiques Ressources Humaines rencontrées par Time To Fly mais, tout étant revenu dans l'ordre chez eux, le syndicat bénéficiera de cette prestation extérieure en 2024. Cela sera impacté en charges à caractère général.

Monsieur le Président précise qu'en fin 2024, les dépenses non consommées seront étudiées afin d'envisager une baisse des contributions 2025.

Madame Carine HUE demande s'il est possible que les structures membres aient plus d'éléments détaillés lors du vote de leur contribution.

Monsieur le Président répond qu'il n'est pas évident d'établir le budget du syndicat mixte sans connaître les contributions de ses membres.

Madame Marie-Annick GUILLOU souligne le caractère particulier de la période avec l'absence de directeur. Elle souhaite que les choses se stabilisent dans quelques semaines, notamment pour assurer la sécurité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A LA MAJORITE, PAR 32 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Carine HUE et Sylvain CAMUS), DECIDE DE :

APPROUVER Le Budget Primitif du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose M4 (HT) dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 1 804 000 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 804 000.00	1 225 630.15
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		578 369.85
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 804 000.00	1 804 000.00

- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 651 085.96 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	556 621.41	431 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	94 464.55	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		220 085.96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		651 085.96	651 085.96
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 455 085.96	2 455 085.96

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à la mise en application de la présente délibération.

5 – CONTRIBUTIONS 2024

Rapporteur : André COENT, Président

VU La délibération du Comité Syndical en date du 10 avril 2024 approuvant le budget 2024 ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A LA MAJORITE, PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Carine HUE et Sylvain CAMUS), DECIDE DE :

APPROUVER la répartition de la contribution des membres pour l'année 2024 comme suit :

	Fonctionnement 2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	381 290,00 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	283 710,00 €
TOTAL	665 000,00 €

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à la mise en application de la présente délibération.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : André COENT, Président

1. AIRPORT CARBON ACCRÉDITATION - transmission des données Niveau 1 et 2

Monsieur David LE FLOC'H expose que, sous la présidence d'Erven LEON, le Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion Côte de Granit Rose a initié la certification ACA2 a plusieurs niveaux. Cette certification est basée sur le fonctionnement du Syndicat c'est-à-dire l'ensemble des consommations d'énergies, de carburants, de photocopies, ...Les aéroports sont en effet soumis au code de l'environnement et ont l'exigence de montrer qu'un suivi du bilan carbone est fait. Le choix de la certification ACA2 a été fait en lien avec des aides européennes possibles pour la réalisation de ces études et bilan. Le coût de cette certification a été à l'époque de 1 500 €. Aujourd'hui, le renouvellement coûterait, pour 2 ans et demi, 7 000€. Que la certification soit renouvelée ou non, l'outil pourrait être maintenu garantissant la traçabilité. Le maintien de la certification permet aussi une image. Pour passer à une certification supérieure, il faudrait du temps, de l'argent et du personnel. L'ACA3 prend en compte, en plus

des éléments pris en compte dans l'ACA2, tout ce qui est bilan carbone de tous les aéronefs, de tous les personnels (déplacement pour formation, ...), etc.

Madame Marie-Annick GUILLOU pense que cela est important voire essentiel même si elle entend que cela demande du temps et du personnel.

Monsieur David LE FLOC'H rappelle que les données transmises, pour obtenir la certification en 2021, ont été reprises jusqu'en 2017. Il ajoute que la rédaction des rapports 2022 et 2023 est à faire mais que cela demande du temps. L'outil est un tableur avec un système d'algorithmes. Il rappelle que le compte-rendu 2021 a déjà été transmis mais peut l'être à nouveau.

2. Autorisation par la DGAC de la pérennisation de l'activité de parachutisme sans la présence d'AFIS.

Monsieur David LE FLOC'H indique que différents protocoles existent entre l'aéroport et des structures de vols (Landivisiau, 7^{ème} Ciel, ...). Le protocole avec ce dernier a évolué l'an dernier car, jusque-là, sans service ATS, 7^{ème} Ciel ne pouvait pas voler. Une expérimentation a été lancée pendant 6 mois avec l'aviation civile. Compte tenu de la réussite de cette expérimentation, le protocole a acté la possibilité pour 7^{ème} Ciel de voler avec ou sans AFIS.

Madame Carine HUE trouve que cette évolution est positive.

Monsieur David LE FLOC'H souligne que cela passe par beaucoup de dialogue et d'observations. Par exemple, des compte-rendu de vols sont faits sur écoute des vols pour vérifier la bonne sécurité des vols et éventuellement procéder à des rappels de conduite.

3. Point Mutualisation

Monsieur le Président rappelle que la mutualisation a lieu entre le syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose et le syndicat mixte de l'aéroport de Saint Briec. La CCI de Saint Briec n'y intervient pas. Un protocole a été signé pour la mise à disposition d'un agent d'AFIS de Saint-Briec à Lannion. C'est également le cas d'un agent pompier. Cela permet de ne pas procéder à des recrutements à Lannion. A ce jour, on ne peut pas aller beaucoup plus loin sans impact sur l'activité des deux aéroports.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande si la suractivité de l'été est gérée malgré tout. Monsieur David LE FLOC'H explique qu'en cas de besoin ponctuel ou d'évènements prévus à l'avance, il demande un renfort à Saint-Briec. Si c'est possible à l'instant T, tant mieux, sinon des vols peuvent être refusés faute de moyen.

Il est précisé que la gendarmerie vient en renfort d'été et a sollicité l'accueil de leur hélicoptère dans les hangars de l'aéroport, nécessitant une réorganisation auprès des locataires des différents hangars.

Monsieur le Président clôture la séance en remerciant les membres présents et les services ayant préparé et suivi le comité syndical.

La séance est levée à 11h40

André COENT, Président		Joël LE JEUNE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	---	--